

Սոյն պրոշիւրը կրնաք ունենալ
Արեւմտահայերէնով

本手册有中文版本。

Cette brochure est disponible en français.

Diese Broschüre steht in deutscher Sprache
zur Verfügung.

Daim ntawv qhia no muaj ua ntawv Hmoob.

本パンフレットは日本語でご利用いただけ
ます。

본 자료는 한국어로 이용하실 수 있습니다.

Эту брошюру можно получить на
русском языке.

Este folleto está disponible en español.

Ang brochure na ito ay makukuha sa
Tagalog.

Có tài liệu này bằng tiếng Việt.

Programme d'aide financière

AdventistHealth.org/FAP
844-827-5047

Subventions pour factures de soins médicaux

Programme d'aide financière



Adventist Health s'efforce toujours de vous aider à rester en bonne santé. Cela englobe l'aide que nous pouvons vous apporter si vous avez des difficultés à payer votre facture médicale. Vous devriez toujours pouvoir bénéficier de soins médicaux, même si vous pensez ne pas pouvoir les payer.

Vous avez besoin d'aide pour payer votre facture de soins médicaux ?

Pour savoir si vous avez droit à une subvention pour payer votre facture de soins médicaux, vous pouvez demander à remplir un formulaire de demande d'aide financière. Vous pouvez remplir la demande pendant que vous recevez des soins ou après avoir reçu votre facture. Nous utiliserons les informations que vous aurez fournies dans ce formulaire pour déterminer si vous pouvez bénéficier d'une subvention pour payer votre facture.

En règle générale :

- Si votre revenu annuel est inférieur ou égal à 200 % du seuil de pauvreté actuel aux États-Unis, vous pouvez bénéficier d'une réduction totale de votre facture.
- Si votre revenu annuel est supérieur à 200 % du seuil de pauvreté actuel aux États-Unis, vous pouvez bénéficier d'une réduction partielle de votre facture.

Comment faire une demande ?

Vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit de cette brochure, de notre règlement en matière d'aide financière et d'un formulaire de demande dans différentes langues des façons suivantes :

1. En vous rendant à l'enregistrement
2. En accédant à notre site Internet (AdventistHealth.org/FAP)
3. En nous appelant par téléphone au n° 844-827-5047
4. En nous envoyant un courrier à l'adresse suivante :

Adventist Health
ATTN: Patient Access
726 4th St.
Marysville, CA 95901

Nous pouvons vous aider à remplir le formulaire, n'hésitez pas à nous le demander. Lorsque vous avez terminé de le remplir, remettez-le à un employé chargé de l'enregistrement ou envoyez-le par courrier.

Comment déterminez-vous le montant de la subvention qui m'est accordée ?

Le montant de la subvention dont vous pouvez bénéficier pour payer votre facture dépend de vos besoins financiers. Si vous avez droit à une subvention, nous utilisons le montant moyen que paient les patients assurés pour déterminer la somme qui vous sera demandée pour les soins d'urgence et les soins médicaux nécessaires.

Programme de réclamation concernant les factures de soins hospitaliers

Le Hospital Bill Complaint Program (réclamations concernant les factures de soins hospitaliers) est un programme au niveau de l'État qui examine les décisions prises par les hôpitaux pour déterminer si vous pouvez bénéficier d'une subvention pour le règlement de votre facture d'hôpital. Si vous êtes un(e) patient(e) californien(ne) et que vous pensez que l'on vous a refusé une aide financière à tort, vous pouvez déposer une plainte auprès du Hospital Complaint Program. Recherchez « Hospital Bill Complaint Program » sur hcai.ca.gov pour obtenir plus d'informations et porter plainte.

Aide supplémentaire

Il existe des organismes gratuits de défense des consommateurs qui peuvent vous aider à comprendre le processus de facturation et de paiement. Vous pouvez appeler la Health Consumer Alliance au 888-804-3536 ou consulter le site HealthConsumer.org pour obtenir de plus amples informations.

Les personnes ayant droit à une subvention ne se verront pas facturer des montants supérieurs au montant AGB généralement facturé (Amounts Generally Billed).

Si vous avez besoin d'aide dans votre langue, veuillez appeler le 844-827-5047 ou vous rendre dans l'un des bureaux d'enregistrement pendant les heures d'ouverture. Des aides et des services pour les personnes handicapées, tels que des documents en braille, en gros caractères, en format audio et en d'autres formats électroniques accessibles, sont également disponibles. Ces services sont gratuits.